

États financiers trimestriels de

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME
DE PENSIONS DU CANADA**

30 juin 2012

(non audité)

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Bilan

Au 30 juin 2012

(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	<u>30 juin 2012</u>	<u>31 mars 2012</u>	<u>30 juin 2011</u>
ACTIF			
Placements (note 3)	178 364 \$	176 038 \$	158 244 \$
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	1 186	2 052	2 302
Locaux et matériel	61	56	41
Autres actifs	21	16	24
TOTAL DE L'ACTIF	179 632	178 162	160 611
PASSIF			
Passifs liés aux placements (note 3)	12 415	13 695	4 867
Montants à payer au titre des opérations en cours	1 270	2 587	2 412
Créditeurs et charges à payer	168	244	101
TOTAL DU PASSIF	13 853	16 526	7 380
ACTIF NET	165 779 \$	161 636 \$	153 231 \$
L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT			
Capital-actions (note 5)	– \$	– \$	– \$
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation	50 013	49 287	40 990
Transferts cumulatifs nets du Régime de pensions du Canada (note 6)	115 766	112 349	112 241
ACTIF NET	165 779 \$	161 636 \$	153 231 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
État des résultats et du bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation
Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les	
	<u>30 juin 2012</u>	<u>30 juin 2011</u>
REVENU DE PLACEMENT NET (note 7)	844 \$	1 294 \$
FRAIS D'EXPLOITATION		
Charges du personnel	80	63
Frais généraux	30	26
Honoraires de services professionnels	8	6
	118	95
BÉNÉFICE NET D'EXPLOITATION	726	1 199
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT	49 287	39 791
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN	50 013 \$	40 990 \$

État de l'évolution de l'actif net
Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les	
	<u>30 juin 2012</u>	<u>30 juin 2011</u>
ACTIF NET AU DÉBUT	161 636 \$	148 196 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts touchant le Régime de pensions du Canada (note 6)		
Transferts du Régime de pensions du Canada	9 724	11 157
Transferts au Régime de pensions du Canada	(6 307)	(7 321)
Bénéfice net d'exploitation	726	1 199
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	4 143	5 035
ACTIF NET À LA FIN	165 779 \$	153 231 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État du portefeuille

Au 30 juin 2012

(non audité)

Les placements de l'Office sont regroupés par catégories d'actifs selon les caractéristiques de risque/rendement des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, avant la répartition des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements, entre les catégories d'actifs auxquelles ils se rapportent :

<i>(en millions de dollars)</i>	Juste valeur		
	30 juin 2012	31 mars 2012	30 juin 2011
ACTIONS (note 3a)			
Actions canadiennes			
Actions de sociétés ouvertes	6 320 \$	5 520 \$	9 301 \$
Actions de sociétés fermées	1 968	1 726	1 592
	8 288	7 246	10 893
Actions étrangères sur les marchés établis			
Actions de sociétés ouvertes	26 755	29 523	23 868
Actions de sociétés fermées	24 597	23 161	21 432
	51 352	52 684	45 300
Actions sur les marchés émergents			
Actions de sociétés ouvertes	8 912	8 188	5 613
Actions de sociétés fermées	1 477	1 394	1 089
	10 389	9 582	6 702
TOTAL DES ACTIONS	70 029	69 512	62 895
PLACEMENTS À REVENU FIXE (note 3b)			
Obligations	40 790	40 899	40 058
Obligations indexées sur l'inflation	1 390	1 050	963
Autres titres de créance	9 800	9 263	5 945
Titres du marché monétaire	17 740	18 347	17 734
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE	69 720	69 559	64 700
STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU¹ (note 3c)	7 379	6 915	5 056
ACTIFS RÉELS (note 3d)			
Biens immobiliers privés	19 566	18 996	12 995
Infrastructures	9 450	9 427	9 403
TOTAL DES ACTIFS RÉELS	29 016	28 423	22 398
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS			
Titres acquis en vertu de conventions de revente (note 3e)	–	–	1 500
Intérêts courus	530	578	534
Sommes à recevoir sur les dérivés (note 3f)	1 571	880	1 037
Dividendes à recevoir	119	171	124
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS	2 220	1 629	3 195
TOTAL DES PLACEMENTS	178 364 \$	176 038 \$	158 244 \$
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS			
Titres vendus à découvert (note 3g)	(6 245)	(8 596)	(2 438)
Passifs liés au financement par emprunt (note 3h)	(2 929)	(2 408)	(1 406)
Dette sur les biens immobiliers privés (note 3d)	(1 928)	(1 880)	(363)
Passifs liés aux dérivés (note 3f)	(1 313)	(811)	(660)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	(12 415)	(13 695)	(4 867)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	1 186	2 052	2 302
Montants à payer au titre des opérations en cours	(1 270)	(2 587)	(2 412)
PLACEMENTS NETS	165 865 \$	161 808 \$	153 267 \$

¹ Comprend uniquement les placements dans des fonds.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État de la répartition de l'actif

Au 30 juin 2012

(non audité)

Le présent état de la répartition de l'actif présente les catégories d'actifs selon les caractéristiques de risque/rendement des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, après la répartition des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements, entre les catégories d'actifs auxquelles ils se rapportent :

<i>(en millions de dollars)</i>	30 juin 2012		31 mars 2012		30 juin 2011	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
ACTIONS						
Actions canadiennes	14 921 \$	9,0 %	14 181 \$	8,8 %	21 205 \$	13,8 %
Actions étrangères sur les marchés établis	58 207	35,1	56 739	35,1	50 668	33,1
Actions sur les marchés émergents	11 289	6,8	10 555	6,5	7 520	4,9
	84 417	50,9	81 475	50,4	79 393	51,8
PLACEMENTS À REVENU FIXE						
Obligations	41 459	25,0	41 658	25,7	40 332	26,3
Obligations indexées sur l'inflation	2 949	1,8	3 194	2,0	4 070	2,7
Autres titres de créance	9 187	5,5	8 763	5,4	5 919	3,9
Titres du marché monétaire ¹	3 642	2,2	2 544	1,6	2 819	1,8
Passifs liés au financement par emprunt	(2 929)	(1,8)	(2 408)	(1,5)	(1 406)	(0,9)
	54 308	32,7	53 751	33,2	51 734	33,8
ACTIFS RÉELS						
Biens immobiliers ²	17 638	10,7	17 116	10,6	12 632	8,2
Infrastructures	9 502	5,7	9 466	5,8	9 508	6,2
	27 140	16,4	26 582	16,4	22 140	14,4
PLACEMENTS NETS	165 865 \$	100 %	161 808 \$	100 %	153 267 \$	100 %

¹ Comprend les placements dans des fonds et les portefeuilles gérés à l'interne liés aux stratégies de rendement absolu, tel qu'il est décrit à la note 3c).

² Déduction faite de la dette sur les biens immobiliers privés, tel qu'il est décrit à la note 3d).

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2012

(non audité)

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé en décembre 1997 conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il s'agit d'une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. L'Office a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires aux termes de la loi intitulée *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires du RPC. En mars 1999, l'Office a reçu du RPC ses premiers fonds destinés à l'investissement. L'actif de l'Office doit être placé, conformément à la *Loi*, aux règlements et aux politiques en matière de placement, en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

L'Office est exempté de l'impôt prévu à la partie I en vertu des alinéas 149(1) d) et 149(1) d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), puisque toutes les actions de l'Office appartiennent respectivement à Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou à une société dont les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Les états financiers fournissent de l'information sur l'actif net géré par l'Office et ne comprennent pas le passif du RPC au titre des retraites. L'exercice de l'Office se clôture le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) *Mode de présentation*

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la *Loi* et de son règlement d'application. Ces états financiers intermédiaires ont été établis d'après les conventions comptables et les méthodes de calcul utilisées pour les états financiers annuels au 31 mars 2012. L'information fournie dans ces états financiers intermédiaires n'est pas conforme à tous les égards aux exigences des PCGR applicables aux états financiers annuels. Ces états financiers intermédiaires doivent donc être lus en tenant compte des états financiers annuels établis au 31 mars 2012. Ces états financiers intermédiaires tiennent compte de tous les rajustements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires pour une juste présentation des résultats de la période intermédiaire visée.

Ces états financiers intermédiaires reflètent la situation financière et les résultats des activités de l'Office. L'Office est considéré comme une société de placement conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité n° 18, *Sociétés de placement*, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et, par conséquent, l'Office déclare ses placements à la juste valeur.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de la période considérée.

b) *Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements*

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

Dans un marché actif, les cours du marché établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de données relatives aux dernières opérations boursières réalisées sans lien de dépendance, lorsque ces données sont accessibles, l'utilisation de la juste valeur actuelle d'un autre placement essentiellement semblable, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, le recours à des modèles d'évaluation du prix et à d'autres méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement.

La juste valeur est établie comme suit :

- i) La juste valeur des actions cotées en Bourse, y compris les positions vendeur sur actions, est fondée sur les cours du marché. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables, comme pour les titres qui ne sont pas suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement.
- ii) La juste valeur des placements en fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative communiquée par les gestionnaires externes des fonds ou sur d'autres méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement.
- iii) Les placements en actions de sociétés fermées et en infrastructures sont détenus directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur des placements détenus directement est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en Bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée à l'aide des taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables et les opérations avec des tiers, ou sur d'autres événements qui indiquent une variation de la valeur des placements. Dans le cas des placements détenus par l'entremise de sociétés en commandite, la juste valeur est généralement établie d'après les renseignements pertinents communiqués par le commandité, à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement semblables aux méthodes susmentionnées.
- iv) La juste valeur des obligations négociables est fondée sur les cours du marché. Lorsque le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
- v) La juste valeur des obligations non négociables du gouvernement du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations et des clauses de renouvellement de celles-ci.
- vi) La juste valeur des placements directs dans des titres de créance de sociétés fermées et des titres adossés à des actifs est calculée au moyen des cours du marché ou des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie fondée sur les taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
- vii) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces titres.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2012

(non audité)

- viii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers privés est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La valeur de la dette sur les biens immobiliers privés est établie au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
 - ix) La juste valeur des obligations indexées sur l'inflation est fondée sur les cours du marché.
 - x) La juste valeur des placements dans la propriété intellectuelle et les droits de redevance est établie au moyen de méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée à l'aide des taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables, ou d'autres événements qui indiquent une variation de la valeur des placements.
 - xi) La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les contrats à terme standardisés, les options et les bons de souscription, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des dérivés négociés hors Bourse, notamment les swaps, les options, les contrats à terme de gré à gré et les bons de souscription, est établie d'après les cours des instruments sous-jacents lorsqu'ils sont accessibles. Si ces données ne sont pas accessibles, la juste valeur est fondée sur d'autres méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement qui tiennent compte de données telles que le cours des actions et les indices boursiers, les cours des courtiers, la volatilité observée sur les marchés, les taux de change, les taux d'intérêt actuels du marché, les écarts de taux et d'autres facteurs d'établissement des prix fondés sur le marché. Lors du calcul de la juste valeur, le risque de liquidité et le risque de crédit sont également pris en compte.
 - xii) Les passifs liés au financement par emprunt sont comptabilisés à leur montant initial, lequel, avec les intérêts courus, s'approche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces passifs.
- c) *Titres acquis en vertu de conventions de revente*

Les titres acquis en vertu de conventions de revente consistent en un achat de titres assorti d'une convention de revente à un prix et à une date future déterminés et sont comptabilisés comme une somme à recevoir sur les placements. Ces titres ne sont pas considérés comme des placements de l'Office. La juste valeur des titres qui feront l'objet d'une revente en vertu de ces conventions de revente est surveillée et des garanties additionnelles sont obtenues au besoin à des fins de protection contre le risque de crédit (se reporter à la note 3i). En cas d'inexécution de la part d'une contrepartie, l'Office a le droit de liquider la garantie détenue. Les conventions de revente sont comptabilisées à l'état du portefeuille selon les montants auxquels les titres ont initialement été acquis. Les intérêts gagnés dans le cadre des conventions de revente sont comptabilisés dans le revenu de placement (se reporter à la note 7).

d) *Titres vendus à découvert*

Les titres vendus à découvert représentent des titres vendus, mais non détenus, par l'Office. L'Office a l'obligation de couvrir ces positions vendeur qui sont comptabilisées à titre de passif lié aux placements en fonction de la juste valeur des titres vendus. Au besoin, un bien est donné en garantie à la contrepartie (se reporter à la note 3i). La charge au titre des intérêts et des dividendes sur les titres vendus à découvert est prise en compte dans le revenu de placement (se reporter à la note 7).

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

e) *Modification de conventions comptables futures*

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada a confirmé que les PCGR du Canada pour les entreprises ayant une obligation d'information du public seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les exercices et les périodes intermédiaires ouverts à compter du 1^{er} avril 2011. Le CNC a, par la suite, reporté de trois ans la date d'adoption obligatoire des IFRS par les sociétés de placement au Canada.

Le report de trois ans permettra à l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») de finaliser son projet sur la consolidation. Dans le cadre de ce projet, l'IASB a publié, en août 2011, un exposé-sondage intitulé *Investment Entities* (« Entités de placement »), lequel pourrait permettre aux entités de placement au Canada de continuer à évaluer toutes leurs participations à la juste valeur, y compris celles dans des entités contrôlées. L'incidence de cet exposé-sondage sur l'Office ne pourra être déterminée qu'une fois le projet finalisé et approuvé par l'IASB.

L'Office a élaboré un plan de conversion et sa mise en œuvre se déroule conformément à l'échéancier prévu. L'Office a déterminé les principales différences qui existent entre les PCGR du Canada existants et les IFRS actuellement en vigueur. Cependant, étant donné que les IFRS continuent de changer, l'Office ne peut déterminer l'incidence définitive que ces différences pourraient avoir sur ses activités, sur sa situation financière et sur ses résultats d'exploitation. L'Office continue de surveiller les faits nouveaux et les modifications en matière d'IFRS.

2. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

a) Ci-après sont présentés les placements et les passifs liés aux placements comptabilisés à la juste valeur en fonction de l'analyse des données utilisées lors de leur évaluation, telles que :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (comme les prix) ou indirectement (données calculées à l'aide des prix) (niveau 2);
- les données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché pour l'actif ou le passif (données non observables) (niveau 3).

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	Fondement de la détermination de la juste valeur			
	Au 30 juin 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PLACEMENTS				
ACTIONS				
Actions canadiennes				
Actions de sociétés ouvertes	6 310 \$	– \$	10 \$	6 320 \$
Actions de sociétés fermées	–	–	1 968	1 968
	6 310	–	1 978	8 288
Actions étrangères sur les marchés établis				
Actions de sociétés ouvertes ¹	24 380	2 375	–	26 755
Actions de sociétés fermées	803	–	23 794	24 597
	25 183	2 375	23 794	51 352
Actions sur les marchés émergents				
Actions de sociétés ouvertes ¹	8 369	543	–	8 912
Actions de sociétés fermées	–	–	1 477	1 477
	8 369	543	1 477	10 389
TOTAL DES ACTIONS	39 862	2 918	27 249	70 029
PLACEMENTS À REVENU FIXE				
Obligations	17 065	23 725	–	40 790
Obligations indexées sur l'inflation	1 390	–	–	1 390
Autres titres de créance	–	4 569	5 231	9 800
Titres du marché monétaire	–	17 740	–	17 740
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE	18 455	46 034	5 231	69 720
STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU	–	6 263	1 116	7 379
ACTIFS RÉELS				
Biens immobiliers privés	–	1 568	17 998	19 566
Infrastructures	154	–	9 296	9 450
TOTAL DES ACTIFS RÉELS	154	1 568	27 294	29 016
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	–	–	–
Intérêts courus	–	530	–	530
Sommes à recevoir sur les dérivés	483	1 073	15	1 571
Dividendes à recevoir	–	119	–	119
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS	483	1 722	15	2 220
TOTAL DES PLACEMENTS	58 954	58 505	60 905	178 364
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS				
Titres vendus à découvert	(6 245)	–	–	(6 245)
Passifs liés au financement par emprunt	–	(2 929)	–	(2 929)
Dette sur les biens immobiliers privés	–	(1 928)	–	(1 928)
Passifs liés aux dérivés	(236)	(1 077)	–	(1 313)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	(6 481)	(5 934)	–	(12 415)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	–	1 186	–	1 186
Montants à payer au titre des opérations en cours	–	(1 270)	–	(1 270)
PLACEMENTS NETS	52 473 \$	52 487 \$	60 905 \$	165 865 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	Fondement de la détermination de la juste valeur			
	Au 31 mars 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PLACEMENTS				
ACTIONS				
Actions canadiennes				
Actions de sociétés ouvertes	5 510 \$	– \$	10 \$	5 520 \$
Actions de sociétés fermées	–	–	1 726	1 726
	5 510	–	1 736	7 246
Actions étrangères sur les marchés établis				
Actions de sociétés ouvertes ¹	27 075	2 448	–	29 523
Actions de sociétés fermées	1 014	–	22 147	23 161
	28 089	2 448	22 147	52 684
Actions sur les marchés émergents				
Actions de sociétés ouvertes ¹	7 825	363	–	8 188
Actions de sociétés fermées	–	–	1 394	1 394
	7 825	363	1 394	9 582
TOTAL DES ACTIONS	41 424	2 811	25 277	69 512
PLACEMENTS À REVENU FIXE				
Obligations	17 600	23 299	–	40 899
Obligations indexées sur l'inflation	1 050	–	–	1 050
Autres titres de créance	–	4 468	4 795	9 263
Titres du marché monétaire	–	18 347	–	18 347
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE	18 650	46 114	4 795	69 559
STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU	–	5 816	1 099	6 915
ACTIFS RÉELS				
Biens immobiliers privés	–	1 520	17 476	18 996
Infrastructures	169	–	9 258	9 427
TOTAL DES ACTIFS RÉELS	169	1 520	26 734	28 423
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	–	–	–
Intérêts courus	–	578	–	578
Sommes à recevoir sur les dérivés	109	759	12	880
Dividendes à recevoir	–	171	–	171
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS	109	1 508	12	1 629
TOTAL DES PLACEMENTS	60 352	57 769	57 917	176 038
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS				
Titres vendus à découvert	(8 596)	–	–	(8 596)
Passifs liés au financement par emprunt	–	(2 408)	–	(2 408)
Dette sur les biens immobiliers privés	–	(1 880)	–	(1 880)
Passifs liés aux dérivés	(32)	(779)	–	(811)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	(8 628)	(5 067)	–	(13 695)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	–	2 052	–	2 052
Montants à payer au titre des opérations en cours	–	(2 587)	–	(2 587)
PLACEMENTS NETS	51 724 \$	52 167 \$	57 917 \$	161 808 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	Fondement de la détermination de la juste valeur			
	Au 30 juin 2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PLACEMENTS				
ACTIONS				
Actions canadiennes				
Actions de sociétés ouvertes	9 296 \$	– \$	5 \$	9 301 \$
Actions de sociétés fermées	–	–	1 592	1 592
	9 296	–	1 597	10 893
Actions étrangères sur les marchés établis				
Actions de sociétés ouvertes ¹	21 590	1 797	481	23 868
Actions de sociétés fermées	951	–	20 481	21 432
	22 541	1 797	20 962	45 300
Actions sur les marchés émergents				
Actions de sociétés ouvertes ¹	5 447	166	–	5 613
Actions de sociétés fermées	–	–	1 089	1 089
	5 447	166	1 089	6 702
TOTAL DES ACTIONS	37 284	1 963	23 648	62 895
PLACEMENTS À REVENU FIXE				
Obligations	18 520	21 538	–	40 058
Obligations indexées sur l'inflation	963	–	–	963
Autres titres de créance	–	1 632	4 313	5 945
Titres du marché monétaire	–	17 734	–	17 734
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE	19 483	40 904	4 313	64 700
STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU	–	2 289	2 767	5 056
ACTIFS RÉELS				
Biens immobiliers privés	–	–	12 995	12 995
Infrastructures	1 085	–	8 318	9 403
TOTAL DES ACTIFS RÉELS	1 085	–	21 313	22 398
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	1 500	–	1 500
Intérêts courus	–	534	–	534
Sommes à recevoir sur les dérivés	245	754	38	1 037
Dividendes à recevoir	–	124	–	124
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS	245	2 912	38	3 195
TOTAL DES PLACEMENTS	58 097	48 068	52 079	158 244
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS				
Titres vendus à découvert	(2 438)	–	–	(2 438)
Passifs liés au financement par emprunt	–	(1 406)	–	(1 406)
Dette sur les biens immobiliers privés	–	(363)	–	(363)
Passifs liés aux dérivés	(58)	(602)	–	(660)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	(2 496)	(2 371)	–	(4 867)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	–	2 302	–	2 302
Montants à payer au titre des opérations en cours	–	(2 412)	–	(2 412)
PLACEMENTS NETS	55 601 \$	45 587 \$	52 079 \$	153 267 \$

¹ Comprend les placements dans des fonds.

b) Transferts entre les niveaux 1, 2 et 3

Aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 au cours du trimestre clos le 30 juin 2012.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

c) *Rapprochement des justes valeurs classées au niveau 3*

Les tableaux ci-après présentent un rapprochement de la juste valeur des placements classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur pour le trimestre clos le 30 juin 2012 :

<i>(en millions de dollars)</i>	Période close le 30 juin 2012							Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements toujours détenus au 30 juin 2012 ^{1,5}
	Juste valeur au 1 ^{er} avril 2012	Gain (perte) inclus(e) dans le revenu de placement net ¹	Achats	Ventes ²	Transferts au niveau 3 ³	Transferts hors du niveau 3 ⁴	Juste valeur au 30 juin 2012	
PLACEMENTS								
ACTIONS								
Actions canadiennes								
Actions de sociétés ouvertes	10 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	10 \$	– \$
Actions de sociétés fermées	1 726	(9)	280	(29)	–	–	1 968	(37)
	1 736	(9)	280	(29)	–	–	1 978	(37)
Actions étrangères sur les marchés établis								
Actions de sociétés fermées	22 147	931	1 599	(883)	–	–	23 794	621
	22 147	931	1 599	(883)	–	–	23 794	621
Actions sur les marchés émergents								
Actions de sociétés fermées	1 394	24	72	(13)	–	–	1 477	25
	1 394	24	72	(13)	–	–	1 477	25
TOTAL DES ACTIONS	25 277	946	1 951	(925)	–	–	27 249	609
PLACEMENTS À REVENU FIXE								
Autres titres de créance	4 795	181	621	(266)	–	(100)	5 231	153
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE	4 795	181	621	(266)	–	(100)	5 231	153
STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU	1 099	18	–	(1)	–	–	1 116	18
ACTIFS RÉELS								
Biens immobiliers privés	17 476	180	427	(85)	–	–	17 998	210
Infrastructures	9 258	26	13	(1)	–	–	9 296	37
TOTAL DES ACTIFS RÉELS	26 734	206	440	(86)	–	–	27 294	247
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS								
Sommes à recevoir sur les dérivés	12	(10)	–	–	13	–	15	(10)
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS	12	(10)	–	–	13	–	15	(10)
TOTAL	57 917 \$	1 341 \$	3 012 \$	(1 278) \$	13 \$	(100) \$	60 905 \$	1 017 \$

¹ Présenté à titre de gain net (perte nette) sur les placements (se reporter à la note 7).

² Comprend le remboursement du capital.

^{3,4} Les transferts au niveau 3 et hors du niveau 3 sont présumés avoir été effectués selon les valeurs de la fin de la période.

⁵ Comprend la variation totale de la juste valeur des placements ayant été transférés au niveau 3 au cours de la période, et exclut la variation totale de la juste valeur des placements transférés hors du niveau 3 au cours de la période.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2012, les transferts au niveau 3 et hors du niveau 3 sont principalement attribuables à des changements dans la disponibilité des données observables sur le marché utilisées dans la détermination de la juste valeur.

3. PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS

L'Office gère différents types de placements et de passifs liés aux placements :

a) *Actions*

- i) Les placements en actions de sociétés ouvertes sont effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds. Au 30 juin 2012, les actions de sociétés ouvertes comprenaient des placements dans des fonds d'une juste valeur de 2 903 millions de dollars (2 811 millions de dollars au 31 mars 2012; 2 444 millions de dollars au 30 juin 2011).

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2012

(non audité)

ii) Les placements en actions de sociétés fermées sont généralement effectués directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite pour une durée type de 10 ans. Les placements en actions de sociétés fermées constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions. Au 30 juin 2012, les actions de sociétés fermées comprenaient des placements directs d'une juste valeur de 7 715 millions de dollars (6 676 millions de dollars au 31 mars 2012; 6 265 millions de dollars au 30 juin 2011).

b) Placements à revenu fixe

i) Les obligations consistent en des obligations non négociables et en des obligations négociables.

Les obligations non négociables émises par les provinces avant 1998 sont assorties, en vertu de la *Loi*, d'une clause de renouvellement qui permet à leurs émetteurs de renouveler, à leur gré, les obligations arrivées à échéance pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt d'emprunt en vigueur sur les marchés financiers dans la province au moment du renouvellement. Les obligations non négociables sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance.

Plutôt que d'exercer le droit de renouvellement prévu par la *Loi* décrit au paragraphe précédent, l'Office a conclu des ententes avec les provinces, selon lesquelles celles-ci peuvent rembourser leurs obligations et faire en sorte que l'Office achète simultanément une ou plusieurs obligations de remplacement dont le capital ne dépasse pas celui du titre arrivé à échéance et dont la durée est d'au moins cinq ans et d'au plus 30 ans. Ces obligations de remplacement sont assorties d'une clause de renouvellement qui permet à l'émetteur de renouveler, à son gré, l'obligation pour des durées successives d'au moins cinq ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Les obligations de remplacement sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance.

Les échéances des obligations non négociables et négociables, compte non tenu de toute option de renouvellement ou des intérêts courus, s'établissaient comme suit au 30 juin 2012 :

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2012					Au 30 juin 2011		
	Échéances					Rendement effectif moyen	Total	Rendement effectif moyen
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total			
Obligations non négociables								
Gouvernement du Canada	3 \$	– \$	– \$	– \$	3 \$	(1,9) %	15 \$	1,5 %
Gouvernements provinciaux canadiens	588	1 254	6 214	15 667	23 723	3,4	21 523	4,4
Obligations négociables								
Gouvernement du Canada	–	3 006	915	1 329	5 250	2,0	6 353	2,8
Gouvernements provinciaux canadiens	4	1 094	2 192	2 616	5 906	3,0	5 035	4,0
Sociétés d'État canadiennes	–	2 734	1 431	403	4 568	2,2	4 086	3,2
Gouvernements étrangers	–	–	–	–	–	–	2 031	2,5
Obligations de sociétés	99	783	438	20	1 340	3,2	1 015	4,1
Total	694 \$	8 871 \$	11 190 \$	20 035 \$	40 790 \$	3,0 %	40 058 \$	3,9 %

ii) Les échéances des obligations indexées sur l'inflation au 30 juin 2012 se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2012					Au 30 juin 2011		
	Échéances					Rendement effectif moyen	Total	Rendement effectif moyen
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total			
Obligations indexées sur l'inflation	– \$	– \$	155 \$	1 235 \$	1 390 \$	0,3 %	963 \$	1,0 %

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

iii) Les autres titres de créance consistent en des placements directs dans des titres de créance de sociétés fermées et des titres adossés à des actifs, en des placements dans la propriété intellectuelle et des droits de redevance, ainsi qu'en des placements dans des fonds de titres de créance privés et des fonds de placements hypothécaires en difficulté. Les échéances des placements directs dans des titres de créance de sociétés fermées et des titres adossés à des actifs s'établissaient comme suit au 30 juin 2012 :

	Au 30 juin 2012					Au 30 juin 2011		
	Échéances							
(en millions de dollars)	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Rendement effectif moyen	Total	Rendement effectif moyen
Titres de créance de sociétés fermées								
Placements privés								
Prêts adossés	302 \$	1 509 \$	314 \$	270 \$	2 395 \$	7,5 %	2 035 \$	7,7 %
Titres de créance à rendement élevé	–	370	1 541	–	1 911	10,9	959	9,8
Biens immobiliers privés								
Financement mezzanine	–	480	43	365	888	6,8	–	–
Titres adossés à des actifs	–	342	423	–	765	1,2	119	1,3
Total	302 \$	2 701 \$	2 321 \$	635 \$	5 959 \$	7,7 %	3 113 \$	8,1 %

c) *Stratégies de rendement absolu*

Les stratégies de rendement absolu consistent en des placements dans des fonds et des portefeuilles gérés à l'interne qui ont pour objectif de générer des rendements positifs indépendamment de la conjoncture du marché, c'est-à-dire des rendements pour lesquels il existe une faible corrélation avec les indices globaux du marché. Les titres sous-jacents des fonds et des portefeuilles gérés à l'interne peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des actions, des titres à revenu fixe et des dérivés.

d) *Actifs réels*

i) L'Office investit dans l'immobilier au moyen de placements directs dans des biens immobiliers privés et des fonds de placements immobiliers.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

Les placements dans les biens immobiliers privés sont gérés pour le compte de l'Office par des gestionnaires de placements, principalement dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 30 juin 2012, ces placements comprenaient des actifs de 19 566 millions de dollars (18 996 millions de dollars au 31 mars 2012; 12 995 millions de dollars au 30 juin 2011) et une dette garantie de 1 928 millions de dollars (1 880 millions de dollars au 31 mars 2012; 363 millions de dollars au 30 juin 2011). Les échéances des remboursements en capital non actualisés de la dette garantie au 30 juin 2012 se présentaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2012						Au 30 juin 2011				
	Échéances						Taux d'intérêt moyen pondéré	Total	Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré	
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Juste valeur					
Dette sur les biens immobiliers privés	22 \$	211 \$	1 610 \$	45 \$	1 888 \$	1 928 \$	5,0 %	348 \$	363 \$	6,2 %	

ii) En général, les placements en infrastructures sont effectués directement, mais peuvent également être faits au moyen de participations dans des sociétés en commandite dont la durée type est de 10 ans. Au 30 juin 2012, les placements en infrastructures comprenaient des placements directs d'une juste valeur de 9 145 millions de dollars (9 116 millions de dollars au 31 mars 2012; 7 887 millions de dollars au 30 juin 2011).

e) *Titres acquis en vertu de conventions de revente*

Au 30 juin 2012, les titres acquis en vertu de conventions de revente, qui se chiffraient à néant (néant au 31 mars 2012; 1 500 millions de dollars au 30 juin 2011), avaient un rendement effectif moyen de néant (néant au 31 mars 2012; 2,7 pour cent au 30 juin 2011).

f) *Contrats dérivés*

Un contrat dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, des indices, des taux d'intérêt, des taux de change ou des autres données du marché sous-jacents. Les dérivés sont négociés sur des Bourses réglementées ou hors Bourse.

Les montants nominaux des contrats dérivés représentent les montants contractuels auxquels un taux ou un cours est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux servent à déterminer les gains et les pertes, ainsi que la juste valeur des contrats. Ils ne sont pas comptabilisés comme des actifs ni des passifs dans le bilan. Les montants nominaux ne représentent pas nécessairement le montant du risque de marché ou le montant du risque de crédit qui pourrait découler d'un contrat dérivé.

La juste valeur de ces contrats est comptabilisée au titre des sommes à recevoir sur les dérivés et des passifs liés aux dérivés de l'état du portefeuille. Dans l'état de la répartition de l'actif, les contrats dérivés sont répartis entre les catégories d'actifs auxquelles ils se rapportent.

L'Office a recours à des dérivés pour générer des rendements à valeur ajoutée et limiter ou ajuster l'exposition aux risques de marché, de crédit, de taux d'intérêt, de change et aux autres risques financiers sans qu'il soit nécessaire d'acheter ou de vendre directement l'instrument sous-jacent.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2012

(non audité)

- i) L'Office utilise différents types de produits dérivés, qui sont décrits ci-dessous :

Contrats sur actions

Les contrats à terme sur actions sont des contrats standardisés négociés en Bourse qui visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de titres d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou encore d'une action particulière à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Les contrats à terme standardisés peuvent être réglés au moyen d'un montant en espèces ou exiger la livraison physique de l'actif sous-jacent.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie fondés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange d'un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou du rendement d'un autre instrument.

Les swaps de variance sont des contrats négociés hors Bourse qui visent l'échange de flux de trésorerie selon l'écart réalisé entre la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière et le prix d'exercice déterminé dans le contrat.

Les options sur actions sont des accords contractuels en vertu desquels le vendeur donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, une quantité précise de titres d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou encore d'une action particulière à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. L'Office achète et vend des options sur actions. Les options sur actions peuvent être négociées sur des Bourses réglementées ou hors Bourse en quantité standardisée ou en une quantité convenue par les contreparties.

Lorsque l'Office vend des options de vente, il pourrait être tenu d'acheter l'actif sous-jacent en tout temps, à une date fixe ou au cours d'une période future fixe. Le montant maximal à payer aux termes de la vente de ces options de vente correspond à leur valeur nominale.

Les bons de souscription sont négociés hors Bourse et en Bourse. En vertu de ces bons de souscription, l'émetteur donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter, à une date déterminée ou avant cette date, une quantité précise d'actions de l'émetteur à un prix déterminé d'avance.

Contrats de change

Les contrats de change sont des contrats négociés sur le marché hors Bourse et conclus entre deux contreparties, qui visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de devises à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Ces contrats permettent de fixer le taux de change futur pour une certaine période de temps.

Contrats sur taux d'intérêt

Les contrats à terme standardisés sur obligations sont négociés en Bourse et visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de titres d'un indice sur obligations, d'un panier d'obligations ou encore d'une obligation particulière à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Les contrats à terme standardisés peuvent être réglés au moyen d'un montant en espèces ou exiger la livraison physique de l'actif sous-jacent.

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont négociés en Bourse et visent l'achat ou la vente d'une quantité précise d'instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt, à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Ces contrats permettent de fixer le taux d'intérêt futur pour une certaine période de temps. Les contrats à terme standardisés peuvent être réglés au moyen d'un montant en espèces ou exiger la livraison physique de l'actif sous-jacent.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2012

(non audité)

Les contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt sont négociés hors Bourse entre deux contreparties et visent l'achat ou la vente d'une quantité précise d'instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt, à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Ces contrats permettent de fixer le taux d'intérêt futur pour une certaine période de temps.

Les swaps sur obligations et les swaps sur obligations indexées sur l'inflation sont des contrats négociés hors Bourse en vertu desquels les contreparties échangent le rendement d'une obligation, d'une obligation indexée sur l'inflation ou d'un groupe de ces instruments contre un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'un autre instrument.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse en vertu desquels les contreparties échangent des flux de trésorerie dans une seule devise en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un montant nominal. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché, les deux étant calculés à partir du même montant nominal de référence. Le montant nominal n'est pas échangé. Les swaps de devises comprennent l'échange des intérêts et du montant nominal dans deux devises différentes.

Contrats de crédit

Les swaps sur défaillance sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit découlant d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. L'Office achète et vend des swaps sur défaillance qui fournissent une protection contre la baisse de valeur d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) qui pourrait découler d'un événement de crédit précis tel qu'un défaut de paiement ou une faillite. L'acheteur verse une prime au vendeur en contrepartie d'un paiement déterminé en fonction de l'incident de crédit touchant l'actif référencé.

Lorsque l'Office vend des swaps sur défaillance, il est tenu d'indemniser les contreparties en cas de baisse de valeur d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) par suite d'un incident de crédit précis, comme un manquement à une obligation ou une faillite. Le montant maximal à payer aux contreparties aux termes des swaps sur défaillance vendus correspond à leur valeur nominale.

Contrats sur marchandises

Les contrats à terme sur marchandises sont des contrats standardisés négociés en Bourse qui visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de marchandises, comme les métaux précieux ou les produits liés à l'énergie, à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Les contrats à terme standardisés peuvent être réglés au moyen d'un montant en espèces ou exiger la livraison physique de la marchandise sous-jacente.

Autres contrats dérivés

Les autres contrats dérivés comprennent les dérivés négociés hors Bourse aux termes desquels deux contreparties acceptent d'échanger des flux de trésorerie établis en fonction de la variation de la valeur d'une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe ou de dérivés, en contrepartie d'un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

ii) Risque lié aux dérivés

Les principaux risques liés aux dérivés sont les suivants :

Risque de marché

La valeur positive ou négative générée par les dérivés est fonction de la variation de la valeur des actifs sous-jacents, de la fluctuation des indices, des taux d'intérêt, des taux de change ou de la variation d'autres facteurs liés au marché, selon que les modalités des dérivés conclus précédemment deviennent plus ou moins avantageuses par rapport à des contrats assortis de modalités semblables et d'une même durée résiduelle qui pourraient être négociés dans le contexte actuel du marché. Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché.

Le risque de marché lié aux dérivés est une composante du risque de marché lié au portefeuille global, lequel est géré au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement, comme il est décrit à la note 8.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de subir une perte financière si une contrepartie fait défaut à ses obligations envers l'Office. L'exposition maximale au risque de crédit est représentée par la juste valeur positive de l'instrument dérivé et correspond habituellement à une petite fraction du montant nominal du contrat. Les dérivés négociés hors Bourse présentent en général un risque de crédit plus élevé que les contrats négociés en Bourse. Le risque de crédit lié aux contrats négociés en Bourse est restreint, car ces opérations sont exécutées dans des Bourses réglementées qui sont chacune associées à une chambre de compensation dotée de capitaux suffisants pour assumer l'obligation du vendeur d'un contrat et garantir son exécution.

L'Office limite le risque de crédit lié aux contrats négociés hors Bourse de plusieurs façons, notamment en négociant uniquement avec des contreparties autorisées qui répondent aux exigences minimales en matière de qualité de crédit et en limitant l'exposition maximale à une même contrepartie, ainsi que par l'utilisation de conventions cadres de compensation et de garanties, comme il est mentionné à la note 8.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

iii) La juste valeur des contrats dérivés détenus s'établit comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2012			Au 31 mars 2012	Au 30 juin 2011
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette	Juste valeur nette	Juste valeur nette
Contrats sur actions					
Contrats à terme standardisés sur actions	346 \$	(141) \$	205 \$	33 \$	64 \$
Swaps sur actions	428	(281)	147	49	186
Swaps de variance	37	(57)	(20)	(8)	12
Options achetées négociées en Bourse	–	–	–	–	–
Options vendues sur le marché hors cote	13	–	13	7	–
Bons de souscription	52	–	52	58	172
Total des contrats sur actions	876	(479)	397	139	434
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	328	(399)	(71)	54	(6)
Total des contrats de change	328	(399)	(71)	54	(6)
Contrats sur taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés sur obligations	32	(26)	6	(2)	(9)
Contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt	1	(1)	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	–	–	–	–	–
Swaps sur obligations	4	(1)	3	2	(8)
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation	–	(8)	(8)	3	(2)
Swaps de taux d'intérêt	107	(185)	(78)	(74)	(34)
Swaps de devises	19	–	19	16	13
Total des contrats sur taux d'intérêt	163	(221)	(58)	(55)	(40)
Contrats de crédit					
Swaps sur défaillance achetés	85	(42)	43	(10)	(10)
Swaps sur défaillance vendus	48	(80)	(32)	(6)	1
Total des contrats de crédit	133	(122)	11	(16)	(9)
Contrats sur marchandises					
Contrats à terme standardisés sur marchandises	60	(73)	(13)	4	(1)
Total des contrats sur marchandises	60	(73)	(13)	4	(1)
Autres contrats dérivés	15	(19)	(4)	–	(1)
Sous-total	1 575	(1 313)	262	126	377
Moins : garantie en espèces reçue en vertu de contrats dérivés	(4)	–	(4)	(57)	–
Total	1 571 \$	(1 313) \$	258 \$	69 \$	377 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

iv) L'échéance des montants nominaux liés aux contrats dérivés se détaille comme suit au 30 juin 2012 :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2012				Total	Au	Au
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans		31 mars 2012	30 juin 2011
Contrats sur actions							
Contrats à terme standardisés sur actions	14 620 \$	– \$	– \$	– \$	14 620 \$	14 479 \$	11 930 \$
Swaps sur actions	24 859	174	–	–	25 033	29 993	27 745
Swaps de variance	124	807	4 306	–	5 237	5 212	5 045
Options achetées négociées en Bourse	–	–	–	–	–	–	–
Options vendues sur le marché hors cote	1 020	–	–	–	1 020	999	–
Bons de souscription	12	435	72	–	519	561	578
Total des contrats sur actions	40 635	1 416	4 378	–	46 429	51 244	45 298
Contrats de change							
Contrats à terme de gré à gré	40 679	–	–	–	40 679	44 279	30 402
Total des contrats de change	40 679	–	–	–	40 679	44 279	30 402
Contrats sur taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés sur obligations	8 285	–	–	–	8 285	9 986	13 101
Contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt	1 895	2 026	–	–	3 921	445	1 031
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	–	–	–	–	–	–	–
Swaps sur obligations	1 718	–	–	–	1 718	2 024	2 012
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation	1 564	–	–	–	1 564	2 132	3 265
Swaps de taux d'intérêt	332	13 350	4 167	590	18 439	10 118	7 266
Swaps de devises	–	–	133	–	133	133	133
Total des contrats sur taux d'intérêt	13 794	15 376	4 300	590	34 060	24 838	26 808
Contrats de crédit							
Swaps sur défaillance achetés	244	945	1 896	–	3 085	2 020	955
Swaps sur défaillance vendus	235	1 455	1 613	–	3 303	1 189	245
Total des contrats de crédit	479	2 400	3 509	–	6 388	3 209	1 200
Contrats sur marchandises							
Contrats à terme standardisés sur marchandises	1 375	–	–	–	1 375	446	243
Total des contrats sur marchandises	1 375	–	–	–	1 375	446	243
Autres contrats dérivés	629	101	–	–	730	809	169
Total	97 591 \$	19 293 \$	12 187 \$	590 \$	129 661 \$	124 825 \$	104 120 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

g) *Titres vendus à découvert*

Au 30 juin 2012, des titres vendus à découvert d'un montant de 6 245 millions de dollars (8 596 millions de dollars au 31 mars 2012; 2 438 millions de dollars au 30 juin 2011) sont considérés comme étant remboursables à moins de un an, selon la première période au cours de laquelle la contrepartie pourrait exiger un paiement sous certaines conditions. Ces titres vendus à découvert ont un taux d'intérêt moyen pondéré de 0,16 pour cent (0,19 pour cent au 31 mars 2012; 0,29 pour cent au 30 juin 2011).

h) *Passifs liés au financement par emprunt*

Au 30 juin 2012, l'échéancier des remboursements de capital non actualisés relativement aux passifs liés au financement par emprunt se présente comme suit :

	Au 30 juin 2012					Au 30 juin 2011				
	Échéances									
(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	1 à 6 mois	7 mois à 1 an	Total	Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré	Total	Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré	
Papier commercial à payer	1 184 \$	1 740 \$	11 \$	2 935 \$	2 929 \$	1,2 %	1 408 \$	1 406 \$	1,1 %	

i) *Garanties*

Les opérations liées à des garanties sont réalisées selon les modalités habituelles des ententes de garantie. La juste valeur nette des actifs détenus et donnés en garantie se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2012	Au 31 mars 2012	Au 30 juin 2011
Actifs détenus en garantie au titre des éléments suivants :			
Conventions de revente ¹	– \$	– \$	1 535 \$
Opérations sur des dérivés négociés hors Bourse ¹	45	200	78
Actifs donnés en garantie au titre des éléments suivants :			
Opérations sur des dérivés négociés hors Bourse	–	–	–
Titres vendus à découvert	(8 345)	(10 937)	(3 723)
Dette sur les biens immobiliers privés	(2 056)	(2 008)	–
Garanties (se reporter à la note 10)	(141)	(141)	(132)
Total	(10 497) \$	(12 886) \$	(2 242) \$

¹ Au 30 juin 2012, la juste valeur des actifs détenus en garantie pouvant être vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élève à 40 millions de dollars (143 millions de dollars au 31 mars 2012; 1 550 millions de dollars au 30 juin 2011). Au 30 juin 2012, la juste valeur des actifs vendus ou de nouveau donnés en garantie est de néant (néant au 31 mars 2012; néant au 30 juin 2011).

4. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 mars 2012; 1,5 milliard de dollars au 30 juin 2011) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 30 juin 2012, le montant total prélevé sur les facilités de crédit s'élève à néant (néant au 31 mars 2012; néant au 30 juin 2011).

5. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office correspond à un montant de 100 dollars divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune. Ces actions sont détenues par Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

6. TRANSFERTS TOUCHANT LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Conformément à l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, à la *Loi* et à un accord administratif entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées chaque semaine à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations salariales et patronales au RPC.

L'Office assume également la responsabilité de fournir au RPC des services de gestion de la trésorerie qui prévoient notamment la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des charges et au versement des prestations du RPC.

Les transferts cumulatifs du RPC depuis sa création se présentent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2012	Au 31 mars 2012	Au 30 juin 2011
Transferts cumulatifs du Régime de pensions du Canada	285 372 \$	275 648 \$	254 520 \$
Transferts cumulatifs au Régime de pensions du Canada	(169 606)	(163 299)	(142 279)
Transferts cumulatifs nets du Régime de pensions du Canada	115 766 \$	112 349 \$	112 241 \$

7. REVENU DE PLACEMENT NET

Le revenu de placement net est comptabilisé déduction faite des coûts de transaction et des frais de gestion des placements, et est regroupé par catégorie d'actifs selon les caractéristiques de risque/rendement des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents.

Le revenu de placement net, compte tenu des contrats dérivés, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements, s'établit comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Pour le trimestre clos le 30 juin 2012					
	Revenu de placement ¹	Gain net (perte nette) sur les placements ²	Total du revenu (de la perte) de placement	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net(te)
Actions	423 \$	(2 003) \$	(1 580) \$	(79) \$	(25) \$	(1 684) \$
Placements à revenu fixe ³	750	1 394	2 144	(44)	(9)	2 091
Actifs réels	329	138	467	(17)	(13)	437
Total	1 502 \$	(471) \$	1 031 \$	(140) \$	(47) \$	844 \$

<i>(en millions de dollars)</i>	Pour le trimestre clos le 30 juin 2011					
	Revenu de placement ¹	Gain net (perte nette) sur les placements ²	Total du revenu (de la perte) de placement	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net(te)
Actions	535 \$	(894) \$	(359) \$	(79) \$	(9) \$	(447) \$
Placements à revenu fixe ³	744	564	1 308	(32)	(9)	1 267
Actifs réels	329	199	528	(19)	(35)	474
Total	1 608 \$	(131) \$	1 477 \$	(130) \$	(53) \$	1 294 \$

¹ Comprend les intérêts créditeurs, les dividendes, le bénéfice d'exploitation provenant des biens immobiliers privés (déduction faite des intérêts débiteurs), les intérêts débiteurs sur les passifs liés au financement par emprunt, ainsi que les autres produits et charges liés aux placements.

² Comprend les gains et les pertes réalisés sur les placements, ainsi que les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de la période.

³ Comprend les stratégies de rendement absolu, lesquelles consistent en des placements dans des fonds et des portefeuilles gérés à l'interne.

8. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX PLACEMENTS

L'Office est exposé à différents risques financiers en raison de ses activités de placement. Ces risques comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. L'Office gère et atténue les risques financiers au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement qui est inclus dans les politiques en matière de placement approuvées par le conseil d'administration au moins

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2012

(non audité)

une fois par exercice. Ce cadre contient des dispositions relatives aux limites et à la gestion du risque qui régissent les décisions de placement et a été conçu pour permettre à l'Office de remplir son mandat, lequel consiste à investir ses actifs en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

Le cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement comprend une limite en matière de risque de gestion active qui correspond au risque de placement maximal que peut assumer l'Office par rapport au portefeuille de référence du RPC. Le portefeuille de référence du RPC est approuvé par le conseil d'administration et constitue un point de référence pour évaluer le rendement des activités à valeur ajoutée de l'Office. Il représente un modèle stratégique à faible coût pour le portefeuille du RPC. L'objectif de l'Office est de fournir des rendements à valeur ajoutée supérieurs à ceux qui seraient générés par le portefeuille de référence du RPC. L'Office surveille quotidiennement le risque de gestion active du portefeuille du RPC et rend compte de l'exposition au risque de gestion active au conseil d'administration au moins une fois par trimestre. La gestion des risques financiers est expliquée plus en détail à la page 32 de la section intitulée « Cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement » du rapport de gestion figurant au rapport annuel de 2012.

- a) **Risque de marché** : Le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix) est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement ou d'un passif lié aux placements fluctuent par suite de variations des prix et des taux du marché. Tel qu'il a été expliqué précédemment, l'Office gère le risque de marché au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement, lequel prescrit l'investissement dans un large éventail de catégories d'actifs et l'application de stratégies de placement visant à réaliser une prime de risque diversifiée sur l'ensemble de la caisse, en fonction des limites relatives établies dans les politiques de placement. En outre, les dérivés sont utilisés, lorsqu'il y a lieu, pour gérer certaines expositions au risque de marché. Le risque de marché est composé des risques suivants :

Risque de change : L'Office est exposé au risque de change, puisqu'il détient des placements ou des passifs liés aux placements libellés en diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative des devises par rapport au dollar canadien peuvent avoir des effets favorables ou défavorables sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements et de ces passifs liés aux placements.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

Exprimée en dollars canadiens, l'exposition nette au risque de change sous-jacent, compte tenu de la répartition des contrats dérivés de change, s'établissait comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2012		Au 31 mars 2012		Au 30 juin 2011	
Devise	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total
Dollar américain	58 090 \$	58 %	55 090 \$	57 %	42 702 \$	52 %
Euro	13 813	14	13 413	14	14 188	17
Livre sterling	9 132	9	8 933	9	7 509	9
Dollar australien	5 069	5	4 689	5	5 336	7
Yen japonais	4 277	4	4 166	4	4 546	6
Dollar de Hong Kong	2 487	3	2 326	2	1 712	2
Couronne suédoise	415	–	1 695	2	258	1
Autres	7 325	7	7 274	7	5 105	6
Total	100 608 \$	100 %	97 586 \$	100 %	81 356 \$	100 %

Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Les placements portant intérêt de l'Office sont exposés au risque de taux d'intérêt.

Autres risques de prix : Les autres risques de prix correspondent au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent par suite de variations des prix du marché découlant principalement du risque actions, du risque marchandises et du risque d'écart de taux, que celles-ci résultent de facteurs propres au placement en question ou de facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché.

De plus, l'Office est indirectement exposé au risque de marché découlant des titres sous-jacents aux placements dans des fonds.

Valeur à risque

L'Office utilise la méthode de la valeur à risque pour surveiller l'exposition au risque de marché et au risque de crédit (se reporter à la note 8b) du portefeuille du RPC. La méthode de la valeur à risque est une technique statistique utilisée pour estimer la perte de valeur éventuelle d'un placement qui pourrait découler des fluctuations des taux et des prix du marché au cours d'une période donnée et selon un niveau de confiance déterminé.

La valeur à risque est valide dans des conditions de marché normales et le calcul de celle-ci n'intègre pas précisément les pertes découlant d'événements exceptionnels sur le marché. Elle suppose également que les données passées du marché constituent une base solide pour l'estimation des éventuelles pertes futures. Si les conditions futures du marché et les relations entre les taux d'intérêt, les taux de change et les autres prix du marché différaient de façon importante de celles observées par le passé, les pertes réelles pourraient sensiblement différer des pertes estimatives. L'estimation fournie par la méthode de la valeur à risque correspond à une seule valeur issue d'une distribution de pertes éventuelles que pourrait subir le portefeuille du RPC. Il ne s'agit pas d'une estimation du pire scénario possible.

La valeur à risque du marché calculée par l'Office est estimée au moyen d'une méthode de simulation historique, qui suppose un niveau de confiance de 90 pour cent et une période de détention de un an. L'hypothèse importante utilisée dans le cadre de cette méthode a trait à l'intégration de données relatives aux rendements hebdomadaires du marché des 10 dernières années.

La valeur à risque du crédit est estimée au moyen de la méthode de simulation de Monte Carlo qui suppose un horizon de placement de un an. Les hypothèses importantes prises en compte dans cette

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2012 (non audité)

méthode comprennent l'utilisation d'indices du marché des deux dernières années en vue d'établir, au moyen de notations, des corrélations entre les manquements aux obligations et les révisions à la baisse du risque de crédit, ainsi que l'utilisation de taux de défaillance et de taux de transition des notations tirés de données empiriques. L'estimation de la valeur à risque du crédit nécessite l'élaboration d'un nombre suffisant de scénarios pour simuler des incidences de crédit à faible probabilité qui ont une incidence importante sur la répartition de la valeur.

Selon la méthode de simulation historique et la méthode de simulation de Monte Carlo servant à estimer la valeur à risque, on présume également que les données du marché public utilisées pour représenter les rendements sur les placements évalués au moyen de données fondées sur des données non observables sur le marché (p. ex. ceux des biens immobiliers privés et des actions de sociétés fermées) constituent des mesures raisonnables pour estimer l'apport de ces derniers à la valeur à risque.

La valeur à risque du marché et la valeur à risque du crédit sont estimées en supposant le même niveau de confiance et sont combinées en utilisant une corrélation positive appropriée et approuvée par le comité de planification des placements afin d'en arriver à une valeur correspondant au risque intégré découlant de la gestion active.

L'Office surveille le risque de gestion active du portefeuille du RPC par rapport à celui du portefeuille de référence du RPC. La valeur à risque à un niveau de confiance de 90 pour cent indique qu'il est probable qu'au cours d'un exercice sur 10, le portefeuille subisse des pertes correspondant au moins aux montants suivants :

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2012		Au 31 mars 2012		Au 30 juin 2011	
	Valeur à risque	% du portefeuille du RPC ¹	Valeur à risque	% du portefeuille du RPC ¹	Valeur à risque	% du portefeuille du RPC ¹
Portefeuille de référence du RPC	15 878 \$	9,7 %	15 815 \$	9,9 %	14 807 \$	9,9 %
Risque de marché découlant de la gestion active du portefeuille du RPC	4 048 \$	2,5 %	3 805 \$	2,4 %	2 997 \$	2,0 %
Portefeuille du RPC ²	18 812 \$	11,5 %	17 974 \$	11,2 %	16 658 \$	11,1 %
Valeur à risque du crédit du portefeuille du RPC	363 \$	0,2 %	336 \$	0,2 %	366 \$	0,2 %
Valeur à risque du crédit et risque de marché découlant de la gestion active du portefeuille du RPC intégrés ³	4 115 \$	2,5 %	3 870 \$	2,4 %	3 091 \$	2,1 %

¹ Exclut certains actifs pour lesquels l'exposition au risque de marché n'est pas surveillée au moyen de la méthode de la valeur à risque, tels que les actifs du portefeuille de liquidités affectées aux prestations, qui constitue un programme de gestion distincte des liquidités à court terme conçu pour faciliter le versement des prestations mensuelles par le RPC.

² La valeur à risque du portefeuille du RPC est inférieure à la somme de la valeur à risque du portefeuille de référence du RPC et du risque de marché découlant de la gestion active du portefeuille du RPC en raison de l'incidence positive de la diversification du risque.

³ La valeur à risque du marché et la valeur à risque du crédit sont combinées en supposant une corrélation positive dans les conditions normales du marché.

- b) **Risque de crédit** : Le risque de crédit correspond au risque de perte financière découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles ou d'une réduction de la valeur des actifs en raison d'une baisse de la qualité de crédit de l'emprunteur, de la contrepartie, de la caution ou de l'actif (garantie) soutenant l'exposition au crédit. La plus importante exposition au risque de crédit de l'Office découle de ses placements en titres de créance et en dérivés négociés hors Bourse (tel qu'il est expliqué à la note 3f). La valeur comptable de ces placements présentée à l'état du portefeuille représente le risque de crédit maximal à la date du bilan.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2012

(non audité)

Le comité du crédit, lequel relève du comité de planification des placements et est présidé par le chef de l'exploitation, s'assure que les risques de crédit et l'exposition au risque de crédit sont repérés, évalués et surveillés sur une base régulière, indépendamment des services de placement, et qu'ils sont communiqués au moins une fois par mois au comité de planification des placements et au moins une fois par trimestre au conseil d'administration. Présidé par le stratège en chef des placements, le comité de planification des placements est responsable de surveiller et de gérer l'exposition au risque stratégique d'ensemble du portefeuille et de donner une orientation stratégique aux services de placement. Le comité du crédit se penche principalement sur les risques émergents qui pourraient avoir une incidence sur l'exposition au risque de crédit de l'Office, notamment par l'analyse des risques de crédit qui pourraient ne pas avoir été repérés adéquatement par les modèles actuels de risque de crédit ou par les calculs de l'exposition au risque de crédit. Ces risques comprennent le risque de corrélation, le risque de marché lié aux fluctuations des écarts de taux ainsi que le risque de financement et de liquidité, du point de vue du crédit. L'évaluation du risque de crédit et la présentation de rapports, à l'égard de celui-ci, sont effectuées par des gestionnaires du risque chevronnés au sein du groupe Risque de placement. Le groupe Risque de placement contrôle les limites d'exposition approuvées par le conseil, effectue une analyse détaillée de l'exposition aux risques découlant d'un placement ou d'un secteur particulier et surveille le risque de crédit inhérent à certains placements dans des fonds. La valeur à risque du crédit est la mesure commune du risque de crédit dans toutes les stratégies de placement. Le groupe Risque de placement travaille en étroite collaboration avec les services de placement pour fournir une évaluation des risques de crédit liés aux opérations importantes. Des rapports détaillés sur l'exposition au risque de crédit sont fournis sur une base hebdomadaire à la direction, sur une base mensuelle aux membres du comité de planification des placements et sur une base régulière au comité du crédit.

L'Office gère le risque de crédit en fixant des limites d'exposition au risque de crédit global à l'intérieur de certaines catégories définies, notamment les notations, les secteurs géographiques et les institutions financières. Le conseil d'administration approuve les limites d'exposition au risque de crédit au moins une fois par exercice. Une notation est attribuée aux contreparties selon celle qui a été établie par des agences de notation reconnues, le cas échéant, et/ou au moyen d'un processus interne d'évaluation du crédit. Si la notation établie à l'interne est inférieure à celle qui a été déterminée par une agence de notation reconnue, elle a préséance. L'exposition au risque de crédit relatif à une même contrepartie est limitée à un montant maximal qui est précisé dans les politiques de placement. Afin de réduire le risque de concentration découlant de l'exposition aux contreparties du secteur des institutions financières, le comité du crédit a également établi des limites secondaires quant à l'exposition à une même contrepartie de ce secteur, qui se situent à l'intérieur des limites d'exposition au risque de crédit. Le groupe Risque de placement évalue et surveille quotidiennement l'exposition au risque de crédit afin de s'assurer que les limites d'exposition au risque de crédit approuvées sont respectées. Il présente également des rapports au comité de planification des placements sur une base mensuelle, ou plus fréquemment au besoin, et sur une base régulière au comité du crédit.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre clos le 30 juin 2012
(non audité)

La juste valeur des titres de créance et des dérivés négociés hors Bourse faisant l'objet d'une exposition au risque de crédit, par catégorie de notation et compte non tenu de toute garantie détenue ou autres améliorations du crédit, se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2012						Au 31 mars 2012	Au 30 juin 2011	
	Obligations ^{1,2}	Titres du marché monétaire ¹	Conventions de revente ^{1,4}	Dérivés négociés hors Bourse	Autres ^{1,3}	Total	% du total	Total	Total
AAA/R-1 (élevé)	13 783 \$	6 041 \$	– \$	83 \$	113 \$	20 020 \$	30 %	20 277 \$	21 550 \$
AA/R-1 (moyen)	21 354	9 100	–	361	536	31 351	48	32 456	30 208
A/R-1 (faible)	6 224	1 075	–	494	518	8 311	13	6 974	7 630
BBB/R-2 (faible)	658	–	–	133	621	1 412	2	1 436	777
BB/R-3	495	–	–	–	1 474	1 969	3	1 640	984
B/R-4	27	–	–	–	1 950	1 977	3	2 423	2 101
CCC/D	–	–	–	–	856	856	1	654	100
Total	42 541 \$	16 216 \$	– \$	1 071 \$	6 068 \$	65 896 \$	100 %	65 860 \$	63 350 \$

¹ Comprend les intérêts courus.

² Comprend les obligations indexées sur l'inflation.

³ Comprend les placements directs dans des titres de créance de sociétés fermées et des titres adossés à des actifs.

⁴ Au 30 juin 2012, des titres à revenu fixe d'une juste valeur de néant (néant au 31 mars 2012; 1 535 millions de dollars au 30 juin 2011) et dont la notation s'établissait à AAA étaient détenus à titre de garantie afin d'atténuer l'exposition au risque de crédit découlant des conventions de revente (se reporter à la note 3i).

L'exposition au risque de crédit des dérivés négociés hors Bourse est atténuée par l'utilisation de conventions cadres de compensation et de garanties conformément aux conventions cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). Les conventions cadres de compensation sont conclues avec toutes les contreparties de manière à ce que, en cas d'inexécution, tous les montants liés à la contrepartie en défaut soient réglés sur une base nette. Des annexes visant à confirmer la situation du crédit sont négociées avec certaines contreparties et exigent que des garanties, en espèces ou sous forme de titres à revenu fixe, soient fournies à l'Office lorsque la juste valeur positive du contrat dérivé excède certains seuils. Au 30 juin 2012, les conventions cadres de compensation et les garanties détenues ont contribué à réduire l'exposition au risque de crédit des dérivés négociés hors Bourse, la faisant passer de 1 071 millions de dollars à 218 millions de dollars (de 803 millions de dollars à 72 millions de dollars au 31 mars 2012; de 753 millions de dollars à 273 millions de dollars au 30 juin 2011).

De plus, l'Office est indirectement exposé au risque de crédit découlant des titres sous-jacents aux placements dans des fonds.

- c) **Risque de liquidité** : Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir produire suffisamment de liquidités ou d'équivalents en temps opportun et de façon efficiente pour respecter les engagements relatifs aux placements et aux passifs liés aux placements lorsqu'ils viennent à échéance. L'Office réduit son exposition au risque de liquidité au moyen de sa facilité de crédit non garantie (se reporter à la note 4) d'un montant de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 mars 2012; 1,5 milliard de dollars au 30 juin 2011) et grâce à sa capacité de vendre rapidement certains placements négociés sur un marché actif. Ces placements comprennent un portefeuille de titres liquides tels que des actions cotées en Bourse, des titres du marché monétaire, des obligations négociables et des obligations indexées sur l'inflation.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2012 (non audité)

L'Office est également exposé au risque de liquidité découlant de sa responsabilité de prestataire de services de gestion de la trésorerie au RPC (se reporter à la note 6). Afin de gérer le risque de liquidité lié à ce programme de gestion des liquidités à court terme, certains actifs sont retirés du portefeuille et gérés séparément. Le risque de liquidité est également géré au moyen de l'investissement de ces actifs dans des instruments liquides du marché monétaire, principalement dans le but d'assurer que le RPC dispose des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations de versements des prestations chaque jour ouvrable.

9. ENGAGEMENTS

L'Office a pris des engagements relatifs au financement de placements. De tels engagements sont généralement payables à vue en fonction du financement nécessaire aux fins du placement visé par les modalités de chaque entente. Au 30 juin 2012, les engagements totalisaient 19,1 milliards de dollars (16,6 milliards de dollars au 31 mars 2012; 16,4 milliards de dollars au 30 juin 2011).

Au 30 juin 2012, l'Office avait pris des engagements de location et autres de 131,1 millions de dollars (126,3 millions de dollars au 31 mars 2012; 56,9 millions de dollars au 30 juin 2011) au titre de baux qui seront payés au cours des 12 prochaines années.

10. GARANTIES ET INDEMNISATIONS

a) *Garanties*

Dans le cadre de certaines opérations de placement, l'Office s'est engagé auprès de ses contreparties à garantir, au 30 juin 2012, un montant pouvant atteindre 0,2 milliard de dollars (0,2 milliard de dollars au 31 mars 2012; 0,6 milliard de dollars au 30 juin 2011) dans le cas où certaines filiales et d'autres entités ne respecteraient pas les modalités de l'emprunt et d'autres ententes connexes.

b) *Indemnisations*

L'Office fournit un engagement d'indemnisation à ses dirigeants, à ses administrateurs, à certaines autres personnes et, dans certains cas, à diverses contreparties et autres entités. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle de ces conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements d'indemnisation.